



EDITO

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, même si janvier tire à sa fin, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous et plus particulièrement aux personnes que nous accompagnons une très belle année 2016.

Que les convictions qui nous animent soient toujours aussi fortes afin de continuer à progresser dans notre parcours citoyen aux côtés de nos enfants dans cette société parfois bien inhumaine.

Soyez assurés de mon engagement à vos côtés, et je vous renouvelle tous mes vœux.

Bonne lecture de ce nouveau numéro de notre bulletin "Echanges"

Au plaisir, bien cordialement

Marielle EDMOND
Présidente Udapei Savoie



Carte lauréate du Concours Carte de Vœux 2016, réalisée par Sylvie, Karine et Jérémy du Foyer de Saint Martin - APEI de Maurienne

SOMMAIRE	
EDITO Vœux 2016	1
La vie de nos associations	2 3
Sorties adaptées du Parc de la Vanoise	4
CDSA 73 Sport Adapté	5
Dossier ATMP L'habilitation familiale	6
Le CVS pour tous Prévention Santé	7
Journée Régionale 2015	8

CONCOURS Carte de Vœux 2016

A l'occasion de son assemblée générale du 16 octobre dernier, l'UDAPEI a remis les prix du concours CARTES DE VŒUX 2016, organisé auprès des établissements spécialisés des APEI du département.

1er prix : Foyer de St Martin (APEI de Maurienne)

2ème prix : Institut Médico-Educatif « Le Bourget » à Challes-les-Eaux (APEI de Chambéry)

Un grand bravo à tous les participants et rendez-vous dans quelques semaines pour le lancement du prochain concours Cartes de Vœux 2017 !



Les participants et représentants des APEI de Maurienne et de Chambéry

Composition du Conseil d'administration de l'UDAPEI-Savoie, suite au renouvellement du Bureau en novembre dernier :

BUREAU : Marielle EDMOND (Présidente), Josette BISET (Trésorière), Jean-Marc WATIER (Secrétaire), Jacques SANZ (Secrétaire-Adjoint) et Jacqueline CAILLEAUX, Gilles CLERMONT, Jean-Yves DIDIER, Mandy DURET, Nathalie FONTAINE, Raymond MIEUSSET, Raymond OUGIER, Martine POMMARAT, André THOUVENOT, Michel VIONNET-FUASSET (Vice-Présidents).

ADMINISTRATEURS : Michel CALAIS, Catherine CHEVALIER, Suzanne COMBET, André DELMAS, Alain DUBESSE, René DUROUGE, Jean-François GIRARD, Yves LEBLOND, Mireille PIEROTTO, Gérard PREISS, Nicole RIVOLLIER, Denise VIAL, Bernadette VIONNET-FUASSET.

La Campagne de Noël 2015

Bonne nouvelle !

Grâce à la mobilisation de chacun, le nombre des commandes a augmenté cette année et vous êtes de plus en plus nombreux à commander directement en ligne, sur le site internet de l'UDAPEI-Savoie : www.udapei-savoie.fr

Le bilan sera fait à l'occasion de la parution de notre prochain bulletin.

Merci à tous les participants.



CONCOURS PHOTOS 2015

Fondation Lucy Lebon

Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) du Foyer de Saint Martin, géré par l'APEI de Maurienne, a participé au concours « extra ordinaire » de photos « nature » 2015,



initié par la Fondation Lucy Lebon dans le cadre du Festival International de la Photo Animalière et de Nature à Montier en Der (Champagne Ardennes).

Après délibération du jury de photographes professionnels, trois photos prises par les bénéficiaires du SAJ ont été sélectionnées et primées :

- **1^{er} prix pour Marion** avec la photo « Drôle d'oiseau » catégorie Animaux divers, +16 ans
- **1^{er} prix pour Frédéric** avec la photo « Chasse aux myrtilles » catégorie Paysages, +16 ans
- **3^{ème} prix pour Kevin** avec la photo « Marmotte en pose » catégorie Animaux divers, + 16 ans

Le week-end du 21 et 22 novembre 2015, Marion, Frédéric et Kevin, accompagnés du directeur et de deux professionnels du Foyer de Saint Martin, se sont rendus au Festival pour recevoir leur prix.

Les séjours d'été de l'ADLV

L'Association Départementale Loisirs Vacances organise chaque année des séjours adaptés. Au programme pour cet été 2016 : 14 séjours (12 en France, 1 en Espagne et 1 en Italie).

La plaquette des séjours d'été est consultable en ligne sur le site

Internet : www.adlv73.fr

Contact : 04.79.71.92.47

E-mail : contact@adlv73.fr





Nouveau site internet à TETRAS-LYRE et changement de présidence

Né en 1982 à l'IME de Challes-Les-Eaux (Savoie) l'orchestre du Tétrasyre est actuellement composé de 36 musiciens, qui sont scolarisés en IME (Institut Médico-Educatif), ou adultes travailleurs en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou en EA (Entreprise Adaptée), ou accueillis en SAJ (Section d'Accueil de Jour). L'école de musique adaptée permet également à 23 jeunes et adultes d'accéder à la pratique musicale et aux musiciens de l'orchestre de se perfectionner.

► **Prochains concerts : après le 23 janvier à la Cité des Arts de Chambéry, rendez-vous le 19 mars 2016 à Annemasse, à 20h.**

Découvrez le nouveau site web
de Tétrasyre :

www.ensembletetraslyre.org

E-mail :

contact@ensembletetraslyre.org

Nouvelle présidence

Mandy DURET a succédé à Agnès DAILLE à la présidence du Tétrasyre en juillet dernier.



**A
U
T
I
S
M
E
-
S
A
V
O
I
E**

AUTISME-SAVOIE

Siège social :

**Maison des Associations
21 rue Georges Lamarque
73200 ALBERTVILLE**

Depuis le 1er janvier 2016,
vous pouvez contacter l'asso-
ciation à l'adresse mail
suivante : ted73@laposte.net

Les formations du C.E.S.A.

Dans le cadre du 3ème plan autisme, le CESA (Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme) propose aux parents et aux proches, de personnes porteuses d'un Trouble Envahissant du Développement, de participer aux ateliers de formation "Accessibilité" et Première page".

Ces ateliers sont destinés à aider les familles à mettre en place des stratégies d'accompagnement au quotidien.

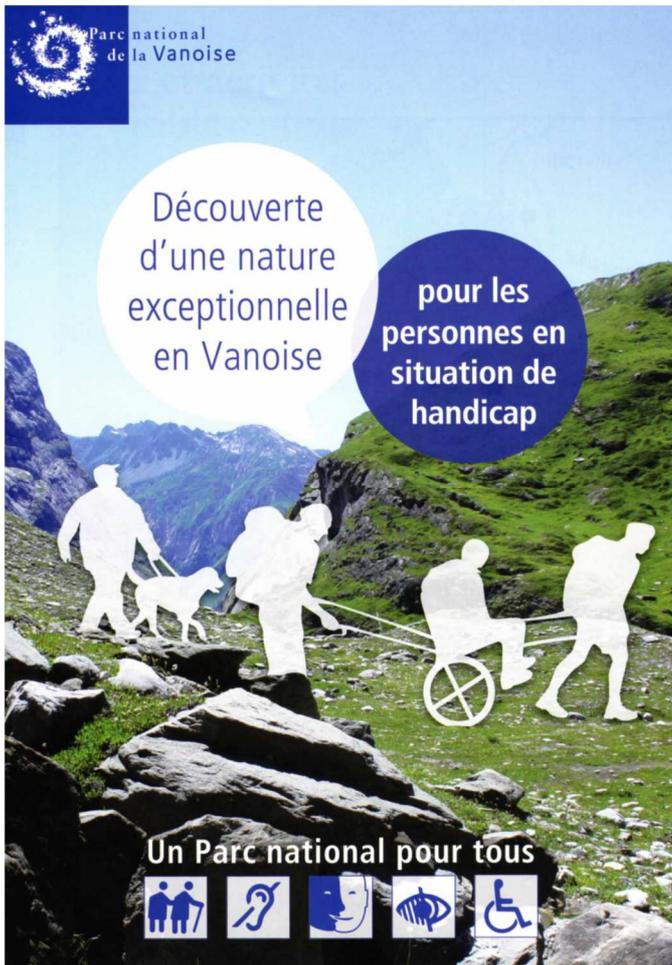
Ils se dérouleront sur 4 à 5 journées, au Centre de Formation continue du Centre Hospitalier de la Savoie (formations gratuites mais inscription obligatoire).

Programmes consultables en ligne sur le site internet du CHS : www.chs-savoie.fr ou sur le site de l'Udapei-Savoie : www.udapei-savoie.fr

Le CESA propose également des formations pour les professionnels :

Programmes disponibles sur : www.cra-rhone-alpes.org

Les sorties adaptées du Parc national de la Vanoise



Découverte d'une nature exceptionnelle en Vanoise pour les personnes en situation de handicap

Situé en Savoie, le Parc national de la Vanoise est l'aîné des dix parcs nationaux de France. Ceux-ci préservent et font découvrir au grand public leurs richesses naturelles, culturelles et paysagères exceptionnelles.

Une brochure présente les lieux et les activités accessibles à tous, sites par sites. Ils ont été mis en œuvre par le Parc national ou en partenariat. Les sorties accompagnées ont été développées en collaboration avec des associations locales de personnes handicapées.

Quelles que soient vos aptitudes, vous trouverez des idées de sorties accessibles, même en haute montagne.

Sous l'égide de l'UDAPEI-Savoie et avec le soutien de la GMF, l'APEI de Maurienne et les Papillons Blancs d'Albertville y ont contribué. Un trophée régional de l'accessibilité a été décerné à l'UDAPEI-Savoie pour cette action.

Depuis plusieurs années, le Parc de la Vanoise s'est engagé dans des actions d'accueil en faveur des personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre de sorties adaptées et accompagnées par des agents du Parc, l'amélioration de l'accessibilité de bâtiments d'accueil du Parc (refuges, maison de Parc), notamment à travers l'obtention du label national Tourisme et Handicap, ou encore le développement d'outils de découverte adaptés (sentier, audio-guides...) montrent la diversité des actions menées.

Pour faire connaître au public l'ensemble de cette offre, le Parc national de la Vanoise vient d'éditer une brochure, financée dans le cadre du mécénat de la GMF.

Cette brochure a été conçue pour être lisible par un public mal-voyant et pour une utilisation simplifiée, dans une forme graphique adaptée.

Cette brochure est consultable sur le site : www.vanoise-parcnational.fr

Parc national de la Vanoise : 04 79 62 30 54

Elle est également disponible au siège du Parc et à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à Chambéry.

CDSA 73 - SPORT ADAPTE

Le Comité Sport Adapté s'est relancé en septembre 2014. Son principal objectif est de proposer de l'activité physique et sportive pour les personnes en



situation de handicap mental et psychique. L'axe premier de son développement s'est effectué au profit des jeunes et le CDSA propose aujourd'hui un calendrier de 20 journées de rencontres pour les différents IME/IMPRO* de la Savoie, en général, bien suivi par les

différents établissements.

Le CDSA 73 se tourne maintenant vers les adultes.

Tout au long de l'année, sont proposés :

- Des créneaux sportifs hebdomadaires : pour celles et ceux qui aimeraient pratiquer un sport de manière régulière en club (que ce soit compétitif ou loisir).

- **Des interventions au sein des établissements spécialisés.**

- Des rencontres inter-établissements sous forme de « journées découverte », afin d'initier les pratiquants à un nouveau sport. Ces journées de déroulent à la journée ou à la demi-journée. Sur le même principe, des rencontres inter-établissements « challenge » sont mises en place, avec cette fois une orientation compétitive.

- Des rencontres découvertes, compétitives, loisirs ou défis régionaux ou nationaux.

- Des séjours sportifs (sports de neige, nature, bien-être/détente...).

Eric VENIARD,
Président CDSA 73

Site internet :

<http://www.sportadapte73.fr>

Contact Bureau : 09 73 60 32 98



Pour vous renseigner :

Nicolas BOUGON, Conseiller Technique Départemental : 07 81 66 40 23

Nicolas PEILLON, Agent de Développement : 07 83 34 95 91

Laurine SEBILLOTTE, Agent de Développement : 07 82 87 60 05

* IME : Instituts Médico-Educatif

* IMPRO : Instituts Médico-Professionnel

Les pratiques en Sport Adapté :

- Les dispositifs « **Sport Adapté** » et « Bouger sur prescription » : ils ont pour objectifs de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive régulière et raisonnable dans un but global d'amélioration de la santé physique et morale du plus grand nombre de personnes.

- Le secteur **des activités motrices** : activités physiques et corporelles qui permettent d'offrir aux personnes en situation de handicap sévère un « environnement » accessible à chacun.

- Le secteur **des activités sportives de loisir** : activités physiques et sportives qui permettent à chacun de s'exprimer avec ses propres capacités, avec ou sans confrontation aux autres, sans notion de classement.

- **Le sport compétitif** avec des rencontres départementales, régionales, nationales ou internationales suivant trois divisions et le secteur du Sport Scolaire Adapté.





Le Dossier de l'ATMP de Savoie

L'habilitation familiale



L'ordonnance 2015-1288 du 15 octobre 2015, portant simplification et modernisation du droit de la famille, instaure à compter du 1er janvier 2016 une nouvelle mesure de protection des majeurs : l'habilitation familiale. Ce dispositif vient renforcer le principe de la priorité familiale dans la protection des majeurs vulnérables.

Il s'agit bien là d'une nouvelle mesure de protection juridique, figurant dans le Code civil, et prononcée par le Juge des tutelles : la procédure est instruite conformément aux règles du Code de procédure civile et aux principes directeurs des mesures judiciaires (nécessité, subsidiarité, proportionnalité). Elle s'ouvre donc par les mêmes causes (altération des facultés mentales médicalement constatée) et prend fin de la même manière (par un jugement de mainlevée prononcé par le Juge, ou l'ouverture d'une mesure judiciaire).

Toutefois, sa position dans le code civil, après le mandat de protection future, n'est pas anodine : elle emprunte à celui-ci un certain nombre de dispositions, comme la fin de l'habilitation due à l'ouverture d'une mesure de protection judiciaire, ou la responsabilité de la personne habilitée.

Il est à noter que ce dispositif ne peut pas prendre fin à la demande de la personne vulnérable, contrairement à ce qui est prévu en curatelle ou tutelle.

L'habilitation familiale n'est pas destinée à la personne vulnérable mariée, qui dispose déjà des outils des régimes matrimoniaux ; elle ne peut être ordonnée que si un membre de la famille accepte de représenter la personne vulnérable, et si la personne protégée approuve ce choix.

L'habilitation familiale peut être :

⇒ **Spéciale** : elle est donnée pour un ou plusieurs actes relatifs au patrimoine ou à la personne. Elle prend alors fin une fois les actes accomplis et n'est pas sujette à publicité.

⇒ **Générale** : elle porte alors sur l'ensemble des actes (patrimoniaux ou personnels) ou sur l'une des 2 catégories. La durée initiale de la mesure est de 10 ans maximum, par dérogation au droit commun. Le renouvellement peut être prononcé pour la même durée, ou pour une durée plus longue n'excédant pas 20 ans sur production d'un certificat médical circonstancié, dans la mesure où l'état de la personne n'est pas susceptible d'amélioration. Elle fait l'objet de publicité.

Il s'agit d'une mesure de **représentation** de la personne vulnérable, exercée à titre gratuit par le membre de la famille désigné : une habilitation générale équivaut à une mesure de tutelle pour ce qui est des droits de la personne protégée. **L'acte conclu par la personne protégée en violation de cette « incapacité d'exercice » est nul de plein droit.**



Le Dossier de l'ATMP de Savoie, suite...

Que peut faire la personne habilitée dans le cas d'une autorisation générale ?

- **Comptes et livrets** : elle peut procéder sans autorisation du Juge à l'ouverture ou la modification de ces comptes ; la liberté laissée à la personne habilitée est plus étendue que pour tous les autres régimes de protection. (art.494-7 c.civ)
- **Protection du logement** : l'autorisation du Juge doit être sollicitée pour disposer des droits relatifs au logement, comme pour toutes les autres mesures de protection.
- **En cas d'opposition d'intérêts**, un administrateur « ad hoc » peut être désigné.

- **Dépassement de pouvoirs** : si la personne habilitée accomplit seule un acte n'entrant pas dans le champ de l'habilitation ou qui ne devait être réalisé qu'avec l'autorisation du Juge, l'acte est nul de plein droit. Il pourra toutefois être confirmé avec l'autorisation du Juge des tutelles.

- **Dispense impérative** de comptes de gestion et de contrôle du Juge, justifiée par la bonne entente familiale.

- **En cas de difficultés**, le Juge statue ; celui-ci peut faire évoluer le dispositif à tout moment. L'accord du juge est toutefois requis pour les actes de disposition à titre gratuit (dons, legs).

Dernière minute !

L'ordonnance instaurant la nouvelle mesure d'habilitation familiale est en cours de modification par un projet de loi de ratification déposé à l'Assemblée Nationale le 20 janvier dernier. Il n'est pas encore adopté, mais il prévoit notamment d'intégrer le conjoint à la liste des personnes pouvant être habilitées.



Le CVS pour tous

Obligatoires depuis la loi 2002-2 dans de nombreux établissements et services, les Conseils de la vie sociale (CVS) sont encore mal connus et pas toujours bien utilisés.

En 130 pages illustrées d'exemples concrets, ce guide propose des informations et des explications sur le rôle et le fonctionnement des CVS.

Il donne aussi des conseils pour avoir un bon CVS.

Utile à tous, ce guide est accessible pour les personnes accompagnées grâce au facile à lire et à comprendre.

Site internet :

www.nousaussi.org

Prévention Santé de l'Agence Régionale de la Santé

L'accès au dépistage et à la prévention des cancers (sein et colorectal)

L'ARS a mis à la disposition des associations de la région Rhône-Alpes un budget de financement pour le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, sur deux ans. Toutes les personnes handicapées

sont concernées (tout handicap, prise en charge en établissement ou à domicile). Cette action va prochainement se mettre en place sur l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes.



**Union Départementale des Associations de Parents et Amis
des Personnes Handicapées Mentales de Savoie**
268 Avenue d'Annecy - BP 50102 - 73001 CHAMBERY Cedex
Tél. 04.79.71.95.07 udapei.savoie@orange.fr www.udapei-savoie.fr

L'UDAPEI fédère sur le
département, les associations :

APEI Les Papillons Blancs d'Aix-les-Bains Tél. 04 79 61 14 90 secdir@apei73aix.org
APEI Les Papillons Blancs d'Albertville et de son arrondissement Tél. 04 79 31 17 20 asso@pb2a.org
A.P.E.I. de Chambéry Tél. 04 79 72 35 54 siege@apeichambery.com
A.P.E.I. de Maurienne Tél. 04 79 64 00 89 apeimaaurienne@alfainfo.net
AUTISME-SAVOIE Syndrome autistique et troubles apparentés Tél. 04 79 61 60 04 ted73@laposte.net
CHANTOISEAU M.A.S. de Bassens Adultes polyhandicapés et psychoses déficitaires (troubles autistiques,...) Tél. 04 56 39 96 23
ENFANCE-ESPERANCE Enfants, Adolescents et Adultes polyhandicapés Tél. 04 79 71 36 91
Association TETRAS-LYRE Ensemble musical et Ecole de musique adaptée contact@ensembletetraslyre.org
A.T.M.P. de SAVOIE Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Savoie Tél. 04 79 68 62 41
A.D.L.V. Association Dépt. Loisirs Vacances Tél. 04 79 71 92 47 contact@adlv73.fr



Le comité de rédaction

Marielle EDMOND
Michèle BILIATO
Luciana BRESSAN
Alain DUBESSE
Jean-Marc WATIER

Journée Régionale 2015

40ème anniversaire de l'URAPEI Rhône-Alpes

L'Union Régionale des Associations de Parents et amis de personnes en situation de handicap mental a fêté ses quarante ans d'existence le 7 novembre dernier à ANNONAY en présence de Christel PRADO, Présidente de l'Unapei et de Cédric MAMETZ, Président de NOUS AUSSI. Cette journée a débuté par une intervention d'un cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine qui a abordé l'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap. **(Suite à l'intérêt manifesté pour ce sujet, le Conseil d'administration de l'UDAPEI-Savoie a décidé de solliciter la**

venue de ce Cabinet Conseil en Savoie au printemps 2016. Votre association vous tiendra informés de la date retenue).

Parallèlement à cette conférence, l'Association NOUS AUSSI a présenté ses actions à l'occasion d'un atelier dirigé par les personnes handicapées intellectuelles.

La matinée s'est clôturée par la remise des médailles du bénévolat, dont M. Jean-Claude SABOURET (ancien président des Papillons Blancs d'Albertville et administrateur UDAPEI / URAPEI) était récipiendaire pour notre département, suivi d'un repas festif réunissant plus de 250 participants.



Une partie du conseil d'administration
de l'Urapei Rhône-Alpes

Contact :

Urapei Rhône-Alpes
59 rue de Créqui - 69006 LYON
urapeirhonealpes@orange.fr
www.rhone-alpes.unapei.org

Prochain BULLETIN ECHANGES...

Le prochain numéro portera sur les divers parcours que peuvent vivre les personnes en situation de handicap au sein des divers établissements spécialisés de nos associations.

Bulletin ECHANGES - Responsable de publication : la Présidente de l'UDAPEI-Savoie
- Impression par l'Imprimerie de Savoie -